



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

**4828<sup>e</sup>** séance

Mardi 16 septembre 2003, à 16 h 20  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	Sir Emyr Jones Parry . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Bulgarie . . . . .	M. Tafrov
	Cameroun . . . . .	M. Banoum
	Chili . . . . .	M. Muñoz
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Espagne . . . . .	M. Arias
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Negroponte
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gatilov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Guinée . . . . .	M. Sow
	Mexique . . . . .	M. Pujalte
	Pakistan . . . . .	M. Akram
	République arabe syrienne . . . . .	M. Mekdad

### Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 12 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/880)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Lettre datée du 12 septembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/880)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/891, qui contient le texte d'un projet de résolution soumis par le Pakistan, l'Afrique du sud, le Soudan et la République arabe syrienne.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Angola, Cameroun, Chili, Chine, France, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique.

*S'abstiennent :*

Bulgarie, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, une voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

**M. Negroponte** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons indiqué hier, si toutes les parties ont des responsabilités en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient, la fin du terrorisme doit être la priorité absolue. Le projet de résolution soumis aujourd'hui n'était pas satisfaisant dans la mesure où il ne contenait pas les trois éléments suivants : une condamnation musclée des actes de terrorisme; une condamnation explicite du Hamas, du Jihad islamique palestinien et des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa en tant qu'organisations responsables d'actes de terrorisme; et un appel au démantèlement des infrastructures qui appuient ces opérations de terreur, quel que soit le lieu où elles se trouvent, conformément à la résolution 1373 (2001). Ce projet de résolution n'a pas formulé de position claire contre les actions de ces groupes terroristes ni appelé à des mesures énergiques contre eux.

L'Autorité palestinienne doit agir pour mettre fin à la capacité des groupes extrémistes à mener des opérations terroristes. En outre, Israël doit agir et assumer ses obligations et engagements au titre de la Feuille de route et du Sommet d'Aqaba, y compris en améliorant la vie quotidienne des Palestiniens.

Comme nous l'avons dit hier, nous n'appuierons aucun projet de résolution qui ne mentionne pas la menace explicite posée au processus de paix du Moyen-Orient par le Hamas et d'autres groupes terroristes. Les États-Unis se sont opposés au projet de résolution vu que ce dernier n'a pas pu répondre à cette exigence.

Nous notons de nouveau que le Gouvernement israélien connaît déjà l'avis des membres du Conseil sur la question de M. Arafat. En outre, le Secrétaire d'État Powell a indiqué que les États-Unis n'appuient ni l'élimination de M. Arafat ni son exil forcé. Bien que M. Arafat soit une partie du problème, nous pensons que la meilleure solution à ce problème sera l'isolement diplomatique, et nous avons clairement fait connaître ce point de vue.

Pour leur part, les États-Unis, avec les partenaires du Quatuor, continueront d'oeuvrer à la concrétisation de la vision du Président Bush d'une solution de deux États au conflit israélo-palestinien, telle qu'énoncée dans la Feuille de route.

Notre personnel diplomatique, y compris le Secrétaire d'État Powell, l'Ambassadeur Wolfe et nos missions dans la région, ont actuellement des contacts

intensifs avec les deux parties, au plus haut niveau. Nous restons attachés à la Feuille de route qui constitue la voie à suivre vers l'objectif de voir les peuples israélien et palestinien vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la liberté.

**M. Tafrov** (Bulgarie) : La Bulgarie s'est abstenue dans le vote sur ce projet de résolution, comme elle le fait à chaque fois qu'il n'y a pas d'unanimité au sein du Conseil, et pire, comme aujourd'hui malheureusement, lorsqu'il y a un blocage.

Face à la situation extrêmement grave au Proche-Orient, le Conseil aurait dû faire un effort supplémentaire pour retrouver le consensus. La Bulgarie renouvelle son appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle fasse tout ce qui est prévu dans la Feuille de route du Quatuor et qu'elle fasse cesser les attaques-suicide et tous les actes de terrorisme contre les civils israéliens. Nous appelons également le Gouvernement israélien à mettre fin aux exécutions extrajudiciaires, comme le prévoit la Feuille de route du Quatuor, et à renoncer à son intention d'expulser le Président Yasser Arafat.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation est déçue par le résultat du vote. Ce vote envoie le mauvais message aux parties et alimente la perception selon laquelle le Conseil de sécurité n'est pas à la hauteur de ses responsabilités.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais dire que tout en s'abstenant dans le vote sur le projet de résolution, la position de mon gouvernement concernant la décision de principe prise par le Gouvernement israélien d'expulser le Président de l'Autorité palestinienne, M. Arafat, demeure inchangée. Mon gouvernement continue de considérer ladite décision comme préjudiciable en soi au processus de paix et continue de penser qu'appliquer cette décision comporte le risque d'une plus grande déstabilisation.

Nous appelons par conséquent, une fois de plus, le Gouvernement israélien à revenir sur sa décision, et nous réitérons qu'il importe que les deux parties exercent la plus grande retenue en ce moment où le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une phase cruciale. À nos yeux, tous les efforts devraient maintenant plus que jamais viser à retourner à la Feuille de route, à la mettre en oeuvre, en toute bonne foi et à renforcer le Quatuor.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le Pakistan s'est porté coauteur et s'est prononcé en faveur du projet de résolution figurant dans le document S/2003/891. Nous l'avons fait parce que nous pensions qu'il était important d'envoyer un message à toutes les parties concernées leur disant que toute déportation envisagée de M. Arafat constituerait un acte illégal et contraire aux objectifs du processus de paix au Moyen-Orient. Ce message a été clairement transmis hier lors du débat public du Conseil, qui a vu la participation d'un grand nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ce projet de résolution bénéficiait d'un appui large des membres du Mouvement des pays non alignés et il était parrainé par le Groupe arabe. Le vote auquel nous avons procédé reflète le fait que le texte a recueilli également l'appui de la majorité des membres du Conseil de sécurité. Ma délégation regrette qu'il n'ait pas été possible au Conseil de sécurité d'agir à l'unisson. Cela aura des conséquences sur nos actions dans d'autres domaines. Plusieurs membres du Conseil ont tenté jusqu'à la dernière minute de faire évoluer le texte de sorte qu'il soit acceptable pour toutes les parties. Nous remercions toutes les délégations qui ont pris part à ces efforts sincères.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'opposition du Pakistan au terrorisme dans toutes ses formes et manifestations partout dans le monde. Cela comprend le terrorisme d'État. Parallèlement, comme l'a déclaré le Secrétaire général lors de la séance ministérielle du Conseil de sécurité, tenue le 20 janvier de cette année, la question du terrorisme ne devrait pas être utilisée pour « diaboliser des adversaires politiques » (*S/PV.4688, p.3*) et « priver de leur légitimité, pourtant réelle, des revendications politiques » (*ibid.*). Le Secrétaire général faisait également remarquer que

« des pays qui luttent contre diverses formes d'agitation ou de rébellion sont tentés d'abandonner le processus lent et difficile, mais parfois indispensable, de la négociation politique, au profit de l'option, qui semble à tort facile, de l'action militaire » (*ibid.*).

Le Secrétaire général nous conseillait alors tous

« Face à des différends politiques et des conflits anciens qui sont la racine de l'appui au terrorisme, qui l'alimentent et le suscitent, de

faire preuve de détermination, et en fait de régler ces problèmes » (ibid.).

Il est regrettable qu'au lieu de répondre à l'appel du Secrétaire général, les États auxquels il s'adressait nient le droit des peuples à l'autodétermination au Moyen-Orient et en Asie du Sud et fassent maintenant oeuvre commune au sein de ce qui est présenté comme une alliance contre le terrorisme, mais qui très probablement émergera comme un axe de l'oppression.

Nous prions instamment le Gouvernement israélien, plutôt que de recourir à des mesures extrêmes, telles que la déportation, ou pire, de M. Yasser Arafat, Président de la Palestine, de rejoindre les efforts concertés pour aider le peuple palestinien à retrouver ses droits et contribuer à faire cesser la situation de dépossession dans laquelle ce peuple se trouve. Il mérite d'exercer son droit à l'autodétermination qui lui a été promis par le Conseil de sécurité. La communauté internationale a la responsabilité claire de le réaliser également.

Un autre message sans ambiguïté qui est ressorti du débat d'hier concerne la nécessité pour les parties de se consacrer, de nouveau, à la Feuille de route du Quatuor et de commencer à la mettre en oeuvre, en toute bonne foi. Nous espérons que les parties tiendront compte du souhait et de la détermination de la communauté internationale.

Pour sa part, le Pakistan continuera d'appuyer tous les efforts qui nous rapprochent de la concrétisation de cette vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant sur la terre sainte en paix l'un avec l'autre, mettant ainsi finalement un terme à la tragédie épique de la Palestine.

**M. De La Sablière** (France) : La France s'est prononcée en faveur du texte soumis au vote, qui nous paraît refléter le message général exprimé hier lors du débat public. La violence et le terrorisme doivent cesser. La décision d'expulser le Président Arafat est contraire au droit et contre-productive sur le plan politique et ne doit pas être mise en oeuvre. La Feuille de route reste le meilleur chemin possible et doit être pleinement appliquée par les deux parties. Le Quatuor doit poursuivre et intensifier ses efforts.

Nous aurions souhaité que le Conseil puisse réunir un consensus sur un tel message. Nous regrettons l'issue de ce scrutin. C'est un résultat gravement contre-productif.

**M. Muñoz** (Chili) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution dont la teneur reflète nos vues. Le Gouvernement chilien a clairement condamné la déclaration faite par le Gouvernement israélien visant à éloigner le Président de l'Autorité nationale palestinienne des territoires occupés. Cela ne favorisera pas l'instauration de la paix dans la région du Moyen-Orient et constitue une atteinte à la dignité d'un peuple et de son autorité légitimement constituée sur la base d'un processus démocratique.

Nous aurions préféré que cette résolution soit adoptée par consensus. Toutefois, le fait que ce projet de résolution n'ait pas été adopté ne nous a pas empêchés de voter pour, mais nous craignons que cette situation n'aide ni le processus politique au Moyen-Orient, ni la mise en oeuvre de la Feuille de route. Cela dit, nous croyons qu'il faut redoubler d'efforts pour relancer les négociations de paix dans le cadre du droit international et du plein respect des résolutions de l'ONU, et conformément aux engagements pris solennellement au Sommet d'Aqaba pour la mise en oeuvre effective de la Feuille de route du Quatuor de Madrid.

Ce qui s'est passé cet après-midi ne nous laisse guère le loisir d'être optimistes. Nous devons réfléchir à la nécessité de faire preuve de persévérance et de patience ce qui, peut-être, nous permettra de reprendre nos efforts en faveur de la paix, paix que les peuples de Palestine et d'Israël méritent.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Il est regrettable qu'en dépit de tous les efforts consentis par le Groupe arabe en général et par la délégation syrienne en particulier, et malgré la flexibilité et la patience dont nous avons fait preuve ces derniers jours, nous n'ayons pas réussi à aboutir au résultat escompté, et ceci, alors que le projet de résolution, qui avait l'appui du Mouvement des pays non alignés, était extrêmement équilibré. Nous tenons à souligner à cet égard que le libellé de la plupart des paragraphes du projet de résolution s'inspirait d'autres résolutions qui avaient été adoptées par le Conseil de sécurité, compte tenu de l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Le fait que la délégation des États-Unis ait usé de son droit de veto est des plus déplorables. Le droit international est en danger, et le fait que cela n'ait pas permis au Conseil de sécurité de mener à bien ses

fonctions relativement au maintien de la paix et de la sécurité internationales est regrettable. Cela ne fera que compliquer la situation déjà complexe du Moyen-Orient et aura des conséquences négatives sur l'ensemble de la situation dans la région.

Nous avons tout fait pour refléter tous les débats qui ont eu lieu, ainsi que la dynamique que nous avons observée dans la communauté internationale visant à mettre fin aux actions menées par Israël, à faire cesser les destructions de ces dernières années et à mettre un terme aux tueries de milliers de personnes. Israël a également essayé d'expulser le peuple palestinien de sa terre et de construire des colonies de peuplement sur le territoire palestinien. Récemment, Israël a menacé de tuer ou d'expulser le Président palestinien, ce qui est contraire aux principes du droit international, de la Charte des Nations Unies et, en particulier, de la quatrième Convention de Genève.

Bien que ce projet de résolution n'ait pas été adopté, hier, le Conseil de sécurité, lors de ses délibérations, a déclaré qu'il rejetait les actions et la politique d'Israël. La Syrie estime donc qu'Israël est responsable de sa politique insensée et est également responsable du torpillage du processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que de toutes les conséquences qui en découlent.

Je voudrais remercier les États membres du Conseil qui ont appuyé le projet de résolution et qui ont voté pour. Nous voudrions également noter que la Syrie reste déterminée, dans le cadre de l'ONU, à régler tous les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui, en particulier au Moyen-Orient. Notre peuple attend avec impatience le jour où une paix juste et globale règnera au Moyen-Orient et où les territoires palestiniens occupés, ainsi que les territoires occupés en Syrie et au Liban seront rendus à leurs propriétaires légitimes conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et conformément au mandat de Madrid, au principe « terre contre paix » et aux résolutions adoptées au Sommet arabe de Beyrouth de 2001.

**M. Arias** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote a été quelque peu décevant. Le Conseil aurait dû transmettre un message sans équivoque sur une décision annoncée, à savoir l'expulsion possible du dirigeant de l'Autorité nationale palestinienne, acte qui non seulement n'a aucune base juridique mais, comme tous les membres du Conseil le savent, constituerait un

véritable dérapage politique qui pourrait avoir des conséquences très graves.

Ma délégation a toujours condamné tous les actes de terrorisme. Rien ne peut les justifier. Bien entendu, la résolution pouvait encore être améliorée mais son dispositif exigeait que l'on mette fin à tous les actes de terrorisme. En outre, elle exprimait pleinement son appui aux efforts du Quatuor. C'est pourquoi il fallait envoyer un message clair et unanime sur l'erreur que constituerait l'expulsion du dirigeant de l'Autorité palestinienne. Je regrette donc que le Conseil ne soit pas parvenu à l'unanimité sur cette question.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma capacité de représentant du Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni n'a cessé d'indiquer clairement au Gouvernement israélien qu'expulser le Président Arafat ou lui nuire serait une erreur et serait contre-productif. Israël ne devrait pas laisser sa colère justifiée face à la violence continue lui faire prendre des mesures qui saperait le processus de paix et nuiraient à ses intérêts.

Le Royaume-Uni estime que la Feuille de route demeure valable et qu'il est encore plus important aujourd'hui de la mettre en œuvre. Nous invitons instamment les parties à oeuvrer conjointement avec les membres du Quatuor, à son application rapide et intégrale. Le Royaume-Uni reste prêt à apporter son concours à l'application de la Feuille de route.

La Feuille de route forme un tout complet mais certains de ses éléments semblent tout particulièrement pertinents au vu des événements récents. Dans la phase I, ce document appelle les Palestiniens à faire des efforts visibles sur le terrain pour arrêter les individus et les groupes qui préparent ou commettent des attentats contre des Israéliens où que ce soit et pour les désorganiser et les empêcher d'agir.

De même, la Feuille de route appelle Israël à ne prendre aucune disposition susceptible de nuire à la confiance, notamment les expulsions, les attaques dirigées contre des civils, la saisie ou la destruction d'habitations et de biens palestiniens, comme mesure punitive ou destinée à faciliter des activités de construction par Israël, la destruction d'institutions et d'infrastructures palestiniennes et autres mesures énoncées dans le plan de travail Tenet. Encore une fois, cet élément semble très pertinent à la situation où nous

nous trouvons aujourd'hui. Je suis par conséquent d'accord avec M. Roed-Larsen, qui a parlé de la nécessité de prendre des mesures parallèles et courageuses.

Le Royaume-Uni considère que le texte dont nous sommes saisis pêche par son déséquilibre et n'aide donc pas à la mise en œuvre de la Feuille de route. Les coauteurs de la résolution n'ayant pas estimé pouvoir tenir compte des amendements proposés par le Royaume-Uni en vue de rééquilibrer le texte, le Royaume-Uni s'est abstenu dans le vote sur la résolution. Nous regrettons toutefois qu'une résolution équilibrée n'ait pas pu être adoptée et nous invitons instamment Israël à ne pas se méprendre quant à l'opposition unanime de la communauté internationale à sa décision de principe d'écarter le Président Arafat des zones palestiniennes. Les deux parties doivent comprendre que la communauté internationale veut une application intégrale et urgente de la Feuille de route.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Conformément à la décision prise à la 4824<sup>e</sup> séance du Conseil, le 15 septembre 2003, j'invite l'Observateur Permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise à la même séance, le 15 septembre 2003, j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : Pour mémoire, pendant toutes les années où j'ai travaillé ici, je n'ai jamais vu le Conseil de sécurité nous inviter à prendre place à la table du Conseil alors qu'une question était en cours d'examen. Le Conseil a également décidé de procéder au vote en notre absence. Je ne sais pas la raison de cette décision, mais je crois comprendre qu'il ne s'agit pas de la pratique habituelle suivie lors des autres séances.

Nous avons, avec le Groupe arabe, co-parrainé un projet de résolution dont le texte était très modéré. Nous pensions qu'il serait adopté et obtiendrait un large appui, c'est-à-dire 14 voix. Or, après ce que l'on nous a dit ou ce qui a été déclaré publiquement par les États Membres, je tiens à assurer le Conseil que la délégation des États-Unis n'a pas déclaré qu'elle utiliserait son droit de veto. Elle ne nous a pas informés, en tant que Mission permanente d'observation, ne serait-ce que par courtoisie. Par conséquent, cette délégation n'a fait aucune proposition directe d'amendements et n'a tenu aucune discussion avec nous. Cela suscite, je pense, une interrogation quant à ce qui a été dit jusqu'à présent.

De façon générale, il est regrettable non seulement que la position des États-Unis d'Amérique soit partielle et favorise Israël depuis si longtemps, mais également que cette position accepte désormais presque entièrement la logique et les positions israéliennes, au point de jeter une ombre qui pèse lourdement sur tout le processus, ce qui ne permet pas aux États-Unis de jouer un rôle neutre dans le conflit israélo-arabe ou de parrainer honnêtement le processus de paix.

Quant au Président Arafat et à la direction palestinienne, je voudrais redire que le peuple palestinien n'acceptera pas d'ingérence de la part d'entités extérieures, surtout si ces entités sont considérées comme inamicales par notre peuple. Le peuple palestinien n'acceptera aucun ingérence quand il s'agit de décider qui doit être isolé sur le plan politique ou qui va conserver son poste.

L'utilisation du veto pourrait avoir de graves conséquences, telles qu'une mauvaise interprétation éventuelle de la part du Gouvernement de M. Sharon, en Israël. Ce seraient alors les seuls États-Unis qui en porteraient la responsabilité. Il est également regrettable que le Royaume-Uni et l'Allemagne aient décidé de s'abstenir dans le vote pour des raisons qui nous restent incompréhensibles.

Je tiens à rassurer une fois de plus le Conseil : nous ne nous abstenons pas de travailler avec lui. Nous y retournerons, peut-être dans un proche avenir. Nous ne nous laisserons pas intimider par ce qui s'est produit. Nous trouvons encourageantes les positions adoptées par un grand nombre de membres du Conseil, qui ont fait de leur mieux pour préserver le rôle du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, et qui

se sont efforcés de garder une position politique raisonnable, équilibrée et modérée, dans l'intérêt du processus de paix dans la région.

Enfin, je tiens à remercier tous les États Membres qui ont coparrainé le projet de résolution et ceux qui ont voté pour la résolution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : De crainte qu'il n'y ait de doute à cet égard, je voudrais simplement assurer le Conseil dans son ensemble et ceux qui nous regardent que la procédure suivie par la présidence est en harmonie avec les conseils du Secrétariat et en conformité avec la pratique établie du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière compétente, efficace et pleine de tact avec laquelle vous avez dirigé le débat d'hier et sa reprise aujourd'hui.

Le projet de résolution présenté au Conseil aujourd'hui pour être mis aux voix était, de notre point de vue, tragiquement déséquilibré. Je voudrais donc féliciter les pays qui ne l'ont pas appuyé.

Je voudrais saisir l'occasion pour réitérer un certain nombre de points reflétant la position d'Israël. Le projet de résolution ne porte pas sur l'assassinat terroriste d'hommes, de femmes et d'enfants innocents, tuant par là même les espoirs de paix. Il ne porte pas sur la responsabilité clairement juridique qui incombe à la direction palestinienne de démanteler l'infrastructure terroriste, y compris les groupes belligérants tels que le Hamas, le Jihad islamique palestinien, le Fatah, les Tanzim et d'autres, dont les actes meurtriers sont au coeur même du problème.

En revanche, il porte sa critique sur les victimes du terrorisme et sur la riposte aux terroristes plutôt que sur le terrorisme lui-même. D'une façon perverse, le projet de résolution s'est employé à mettre sur un pied d'égalité le meurtre délibéré de civils innocents et les opérations contre-terroristes ciblées dirigées contre les

combattants illégaux responsables de meurtres et qui continuent de planifier des actes de terreur.

L'adoption du projet de résolution aurait nui aux efforts visant à relancer le processus de paix. Le projet de résolution serait venu à la défense d'un homme qui a consacré toute son énergie à faire échouer la Feuille de route et qui continue de causer des souffrances indicibles tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens par suite de son soutien et de sa tolérance à l'égard du terrorisme.

Pour faire avancer la cause de la paix, nul n'est besoin d'autres résolutions partisans de l'ONU. Dieu sait que nous n'avons pas besoin d'accroître le fardeau, en temps et en ressources, déjà sans précédent de l'Organisation des Nations Unies qui s'alourdit chaque année en cédant aux initiatives partisans sans fin du représentant palestinien.

Ce dont nous avons besoin, c'est que les deux parties s'engagent en faveur de la paix et à régler ce différend par le dialogue dans une atmosphère exempte de terrorisme, de violence et d'incitation à la violence, qui ont, malheureusement et tragiquement, été les instruments utilisés depuis bien trop longtemps par la direction corrompue d'Arafat.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Observateur permanent de la Palestine voudrait-il répondre à ce qui vient d'être dit? Je pense que c'est votre droit. Vous avez la parole.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en anglais*) : J'interviendrai avec mon mauvais anglais et ma voix éraillée aujourd'hui. Je voulais simplement rappeler qu'aujourd'hui marque le vingt-et-unième anniversaire du massacre de Sabra et Chatila. Vous en souvenez-vous? Vous rappelez-vous, M. Sharon? Je le signale simplement pour mémoire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 10.*